

L'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)

En cas d'échec de sa contraception, ou le plus souvent en cas d'absence de contraception, il peut arriver de se retrouver face à une **grossesse non désirée...**

Une décision difficile s'impose : soit garder l'enfant, soit ne pas poursuivre la grossesse et avoir recours à une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), qu'on appelle aussi avortement.

En Belgique, l'avortement est dépénalisé

La loi belge dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) a 20 ans cette année. Le fait que l'IVG soit dépénalisée signifie que les femmes ont légalement accès à cette pratique, mais uniquement sous certaines **conditions** bien précises :

- l'IVG doit obligatoirement être effectuée par un médecin (généraliste ou gynécologue) et **se dérouler dans un centre hospitalier ou dans un centre de planning familial** qui pratique l'IVG, où les conditions sanitaires et médicales seront optimales ;
- un **délai de six jours** doit s'être écoulé entre la première consultation auprès du médecin et le jour de l'intervention ;
- l'IVG doit avoir lieu **avant la fin de la 12^e semaine** de la conception.

Pratiquement, il existe 2 méthodes : l'IVG médicamenteuse et l'IVG chirurgicale

La **méthode médicamenteuse** se déroule en deux étapes où la patiente doit prendre différents comprimés. Lors de la 1^{re} étape, les comprimés stoppent le développement de la grossesse. Lors de la 2^e étape, les comprimés provoquent l'expulsion de l'embryon. Cette méthode peut être pratiquée jusqu'à 7 semaines de grossesse.

La **méthode chirurgicale** est pratiquée sous anesthésie locale du col de l'utérus. Le médecin y introduit une sonde qui aspire le contenu de la cavité utérine. Elle peut être pratiquée de la 6^{ème} à la 12^{ème} semaine de grossesse.

→ Pour plus de détails concernant le **déroulement pratique d'une IVG** : Brochure des FPS "L'interruption volontaire de grossesse" (pp.16-24), téléchargeable gratuitement

<http://www.mutsoc.be/Mutsoc/MeDocumenter/Brochures/IVG.htm>

A qui s'adresser ?

On peut en parler à un médecin ou à un gynécologue de son choix. Il est également possible de se rendre dans un hôpital ou dans un centre de planning familial. Les centres de planning familial proposent un service d'accueil, d'information et d'accompagnement pluridisciplinaire (psychologique, social, juridique, etc.) complet, avant, pendant et après l'avortement. Ce n'est pas nécessairement le cas pour les hôpitaux.

→ Attention, tous les hôpitaux et planning familiaux, selon leur conviction, philosophie ou tendance religieuse ou encore par manque de moyens, ne pratiquent pas l'avortement et n'y sont pas obligés par la loi. Par contre, un médecin qui refuse de pratiquer l'IVG doit en informer la patiente lors de sa première visite et lui renseigner un autre service pratiquant l'IVG.

Confidentialité et coût

Les médecins ainsi que les équipes pluridisciplinaires, sont tenus au secret médical. Ils ne peuvent donc donner aucune information à qui que ce soit (parents, petit ami, etc.) sans l'accord de la patiente. Pour ce qui est du coût de l'IVG, la quasi-totalité des frais est prise en charge par la mutuelle, à la simple condition d'être en ordre de cotisation.

→ Les **jeunes femmes mineures d'âges** peuvent avoir recours à l'IVG. Une autorisation des parents n'est pas nécessairement requise.

L'IVG est une solution d'urgence

L'IVG n'est pas à confondre avec un moyen de contraception. Au contraire, l'IVG doit rester un ultime recours. Décider de se faire avorter est une décision importante et difficile à prendre. Il est très important d'être bien informée et bien entourée, de pouvoir en parler avec des personnes de confiance et des spécialistes.

Plus d'info

Pour en savoir plus sur l'IVG, mais aussi sur les différentes méthodes de contraception :

- Fédération laïque de Centres de Planning Familial
T 02 502 82 03 - www.planningfamilial.net
- Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial
T 02 514 61 03 - www.sexeducamour.info
- Fédération de Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes
T 02 515 04 89 - www.mutsoc.be
- Fédération de Centres de Planning et de Consultations
T 064 26 73 50 - www.fcpc.be

D'autres sites internet :

www.loveattitude.be - www.ifeelgood.be

070 233 444
www.inforjeunes.be